

Comprendre les codes de fonds



Exemple :

Répartition équilibré de la Canada Vie – 75/100 – AFA

Ancien code du fonds :

CAN445

Nouveau code du fonds :

CLGA006E

CLG A 006 E

1

2

3

4

Partie 1

CLG

Tous les codes de fonds distincts commencent maintenant par CLG.

Partie 2

A

Une lettre indique la gamme et la série de fonds.

Série	CAN	G.-W.	LON
Standard	A	M	T
Partenaire	B	N	U
Série privilégiée 1	C	O	V
Privilégiée Partenaire	D	P	W
Série privilégiée 2	E	Q	X
Protection du patrimoine	F	R	Y
Partenaire avec protection du patrimoine	G	S	Z
Constellation	H		

Partie 3

006

Le numéro de fonds à trois chiffres est le même pour le fonds dans l'ensemble de la gamme.

Partie 4

E

Une lettre indique la garantie et le type de frais.

Options	75/75	75/100	100/100
Avec frais d'acquisition	A	E	I
Avec frais d'acquisition différés	B	F	J
Avec reprise de commission (série CAN seulement)	C	G	K
Avec frais réduits	D	H	L



À compter du 2 août 2022, toutes les opérations devront être effectuées au moyen des nouveaux codes de fonds distincts.